	47/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : 9 - ***Votants*** : 11

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2022

Date de convocation
10 OCTOBRE 2022
Date d'affichage
10 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 14 octobre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Nadège ZIMMERMANN, Sébastien GADOT..

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Samuel GOMES), Armelle LE GAL (donne procuration à TSCHUDI Joëlle)

Étaient absents : Pamela GRIDEL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Délibération N°47-22

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle plateforme e-ECOFERME, la Commune de Badevel a souhaité promouvoir la mise en place d'une nouvelle association afin d'en assurer le fermage.

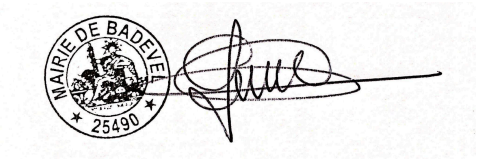
Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public, relative à la mise à disposition de la plateforme e-ECOFERME pour permettre des activités de permaculture 4.0 .

Lecture a été faite d'un projet de convention à soumettre à l'association "Ca pousse à Badevel".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 14 octobre 2022 et publication ou notification le 14 octobre 2022

Le Maire,



Samuel GOMES